



2023 / 95

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A VINGT HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROS Claudine – GUILLARD Paul - JAY Hélène – KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique  
Mme GERMANAZ Sylvie à Mme BRUNOD Aurore  
M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel  
Mme MORARD Ghislaine à Mme RELIER Annie

**Date de Convocation** :  
7 décembre 2023

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 23

**EXCUSÉ** : M. GSELL Bernard

*Madame Claudine GROS est désignée Secrétaire de Séance.*

### **Objet** : Approbation de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCVA

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du soutien de la CCVA à l'activité électrométallurgique de la Tarentaise évoqué dans la délibération précédente, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et octroyer des aides aux entreprises en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques.

A ce titre, les communes ou leurs groupements peuvent participer au financement de ces aides et régimes d'aide dans un cadre conventionnel, y compris les aides aux entreprises en difficulté.

La Région peut donc leur déléguer l'octroi de ces aides par le biais d'une convention comme celle dont donne lecture le Président.

Vu le projet de « convention relative aux aides aux entreprises »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

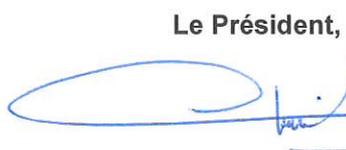
**APPROUVE** le présent projet de convention.

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUS-DITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,

  
**André POINTET**

